

## **PROVINCE DE QUÉBEC**

### **MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MÉKINAC**

9 octobre 2019

Lors de la séance des membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac tenue le mercredi neuvième jour du mois d'octobre deux mille dix-neuf (09-10-2019) à compter de vingt heures (20 h) au centre administratif de la MRC de Mékinac, situé au 560, rue Notre-Dame à Saint-Tite, étaient présents, les maires suivants :

- Monsieur Bernard Thompson, préfet et maire d'Hérouxville;
- Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et préfet suppléant;
- Monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban;
- Monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac;
- Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe;
- Monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives;
- Monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles;
- Monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle;

Étaient absents :

- Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite;
- Monsieur Patrice Baril, maire suppléant de Saint-Séverin;

Formant ainsi quorum sous la présidence de Monsieur Bernard Thompson, préfet; Madame Nathalie Groleau, secrétaire-trésorière, est aussi présente.

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le préfet, monsieur Bernard Thompson, déclare l'ouverture de la séance à 20 h.

- Adopté à l'unanimité -

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Re 19-10-168

Monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac, propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, et il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté, avec les points suivants, et de laisser le varia ouvert :

- Ouverture de la séance;
- Adoption de l'ordre du jour;
- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2019;
- Adoption des comptes à payer;
- Correspondance;
- Avis de motion : Règlement relatif au traitement des membres du conseil de la MRC de Mékinac;
- Autorisation d'avance de fonds pour la Corporation de transport adapté;

- Demandes de commandite;
- Fonds de développement du territoire (FDT) : Recommandations du comité technique;
- Recommandations du Comité d'investissement commun (CIC);
- Autorisation de signature d'une entente avec Services-Québec;
- Autorisation de signature de l'Entente sectorielle de développement pour la concertation régionale en Mauricie;
- Appui à Innovation et développement économique Trois-Rivières dans leur projet d'instauration d'une Zone d'innovation;
- Nomination des représentants au sein du Comité de sécurité incendie (CSI);
- Avis de conformité du règlement numéro 364-2019 de la municipalité de Sainte-Thècle modifiant son règlement de zonage;
- Octroi de contrat pour les travaux de nettoyage des branches 1, 2 et 3 dur Ruisseau Dick et de la branche Massicotte du ruisseau Des Prairies;
- Résolution concernant la prise d'eau potable de la ville de Saint-Tite;
- Demande de prolongement de l'entente d'aide financière pour la rampe de mise à l'eau dans les Territoires non organisés;
- Varia :

Autorisation de signature de la modification à l'entente concernant la gestion des programmes d'amélioration de l'Habitat de d'accessibilité;

Avis de motion : modification des droits afférents aux demandes de révisions de révisions de l'évaluation foncière;

Approbation des ajustements de postes budgétaires

- Questions de l'assemblée;
- Levée de l'Assemblée

- Adopté à l'unanimité -

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 AOÛT 2019**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal du 14 août 2019 a été transmise électroniquement à chaque membre du conseil, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Re 19-10-169

EN CONSÉQUENCE, monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives propose, appuyé par monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles et il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2019.

- Adopté à l'unanimité -

## **ADOPTION DES COMPTES**

Deux listes de comptes à payer ont été présentées au Conseil des maires.

### **1<sup>re</sup> liste**

#### **M.R.C. DE MÉKINAC**

<b><u>Rémunération des employés (es) (8 semaines)</u></b>	<u>184 313.37</u>
---	-------------------

<b><u>Déplacement des employés (es) (2 mois)</u></b>	<u>4 145.73</u>
--	-----------------

#### **Fournisseurs de biens et services**

Telus	331.31
Telus mobilité	648.43
Xittel (téléphone)	1 416.09
Xittel (internet)	1 218.74
Boulangerie Germain	4 080.18
Distribution Vithemon	87.50
RREMQ	26 792.37
La Capitale	18 746.02
Xérox Canada	99.20
Monsieur Marcel Perron	2 754.56
Entreprises de distribution Denis Samson	174.47
Servitech inc. - contrat mensuel	13 349.86
Fondation Québécoise du Cancer	1 000.00
Fédération québécoise des municipalités (congrès)	11 209.77
Syndicat des employés	986.18
Purolator	10.69
RGMRM (enfouissement, boues de fosses septique, q-p)	236 406.06
Direction de la Gestion du fonds du MERN	152.00
ADGMRCQ (colloque)	488.64
Androïde	214.36
Articles de trappe Gilles Gauthier	70.00
Fournitures de bureau Denis	1 405.58
Bad boy Design	101.07
Centre bureautique Mauricie Inc.	465.86
Service de paie Desjardins	252.39
Hydro Québec	943.46
Chez Jacob	145.63
MRC des Chenaux	1 225.00
CARRA	122.32
Neopost	896.12
UPA Mauricie	287.44
Microgest Informatique	183.92

Spectralité / Signoplus	1 081.45
Visa:	
InReach	41.95
Dépenses golf	196.70
Registre foncier	6.00
Service de cartes Desjardins (interac)	103.94
Club de golf Le St-Rémi	4 021.67
Mauricie réfrigération	1 052.38

Total fournisseurs : 332 769.31

### **Fonds de développement du territoire**

Icimédias	343.78
Économie du Savoir Mauricie	5 000.00
Municipalité de Ste-Thècle	20 000.00
Municipalité de St-Séverin	20 000.00
Cogeco Media Inc.	2 022.64
CDC Mékinac	2 000.00
Coop Solidarité habitation Ste-Thècle	50 000.00
Club de golf le St-Rémi	20 800.00
Nouvelliste	1 000.00

Total FDT : 121 166.42

### **Développement économique**

Pourvoirie Club Hosanna	10 000.00
Equifax	38.11

Total Développement économique : 10 038.11

### **FLI/FLS**

Pourvoirie Club Hosanna - FLI	62 500.00
Pourvoirie Club Hosanna - FLS	62 500.00
Acceo solutions FLI	106.52
Acceo solutions FLS	92.72

Total FLI/FLS : 125 199.24

### **Promotion Touristique**

Télus	197.14
-------	--------

Camping La Gervaisie	109.23
Total Tourisme :	<u>306.37</u>

### **Activité de loisir/culture**

Les Terres d'Éliasth	900.00
NDA Jam	300.00
Municipalité d'Hérouxville	262.00
Dans la tête SENC	445.41
Total Loisir/Culture :	<u>1 907.41</u>

### **Programme de rénovation de l'habitat**

C04010 PRR 0030 Ste-Thècle	2 235.02
Total Rénovation de l'habitat :	<u>2 235.02</u>

### **Baux de villégiature**

Le Groupe Harnois	221.92
Zec Gros-Brochet	17 351.00
Notre-Dame-de-Montauban (PAV)	9 800.00
Brodeur, L'Heureux, Durocher Inc.	21 810.76
Aire Nature Grandes-Piles	4 000.00
Total Baux de villégiature :	<u>221.92</u>

### **Cour municipale**

Ministre des finances	10 309.00
SAAQ	156.84
Trudel huissiers de justice	21.85
Monsieur Denis Carpentier	100.00
Tremblay Bois Mignault Lemay	4 069.70
Me Pierre Bordeleau	1 073.35
Remboursement d'amendes :	
Municipalité de Trois-Rives	465.00
Ville de St-Tite	8 255.00
Municipalité de Ste-Thècle	1 637.00
Municipalité de St-Séverin	763.00
Municipalité St-Roch-de-Mekinac	30.00
Municipalité Notre-Dame-de-Montauban	400.00
Municipalité Lac-aux-Sables	2 574.00

Municipalité d'Hérouxville	8 497.00
Municipalité de Grandes-Piles	390.00
Municipalité de St-Adelphe	819.00
TNO de Mékinac	820.00
Bavac	4 461.00

Total Cour municipale : 44 841.74

Grand total : 827 144.64

### **PARC INDUSTRIEL**

Hydro-Québec	14.80
--------------	-------

Total : 14.80

### **TNO DE MÉKINAC**

#### **Fournisseurs de biens et services**

Les Entreprises Romar	2 150.03
ADMQ Zone-Mauricie (colloque 2019)	235.00
RIVST-M	528.91
BC2	6 450.10
Groupe CLR	51.74
Sécurité publique Québec	29 956.00

Total : 39 371.78

### **2<sup>e</sup> liste**

#### **MRC DE MÉKINAC**

**Déplacements des maires (inclus internet - 40 \$ / mois x 2 mois)** 1 903.52

**Déplacements des maires (congrès FQM)** 4 184.67

**Rémunération des maires (2 mois)** 14 192.33

#### **Fournisseurs de biens et services**

Boulangerie Germain	217.02
Chambre de commerce de Mékinac	1 225.00
Syndicat des employés	988.52

Corporation transport adapté Mékinac	50 000.00
Marcel Perron (pelouse)	183.96
Excavation Mékinac Enr	2 155.79
Visa :	
InReach	41.95
Frais de déplacement et repas	3 978.79
Registre foncier	11.00
Fournitures de bureau	36.68
Femmes de Mékinac	245.00
Carra	212.96
Hydro-Québec	726.04
Total fournisseurs :	<u>60 022.71</u>

#### **Fonds de développement du territoire**

Chambre de commerce de Mékinac	8 000.00
Municipalité de St-Séverin	1 000.00
Total FDT :	<u>9 000.00</u>

#### **Activité de loisir/culture**

Culture Trois-Rivières	463.20
URLS de la Mauricie	6 205.00
Total Loisir/Culture :	<u>6 668.20</u>

#### **Programme de rénovation de l'habitat**

C04010 PRR 0067 Ste-Thècle	7 923.04
Total Rénovation de l'habitat :	<u>7 923.04</u>

#### **Baux de villégiature**

Ministre des finances (redevances baux)	269 630.04
Le Groupe Harnois	359.03
Total Baux de villégiature :	<u>269 989.07</u>

#### **Cour municipale**

Postes Canada	1 400.06
---------------	----------

Total Cour municipale : 1 400.06

Grand total : 375 283.60

**PARC INDUSTRIEL**

Hydro-Québec 14.32

Total : 14.32

**TNO DE MÉKINAC**

**Fournisseurs de biens et services**

MRC de Mékinac - baux (redevance sable et gravier) 840.00

Total : 840.00

Je, soussignée, Nathalie Groleau, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour le paiement des dépenses ci-jointes projetées par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac en date du 9 octobre 2019.

Nathalie Groleau  
Secrétaire-trésorière

Re 19-10-170

Monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives, propose, appuyé par monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle, et il est résolu d'autoriser le paiement des comptes figurant sur les listes du 9 octobre 2019 totalisant 1 202 428.24 \$ pour la MRC, 29.12 \$ pour le parc industriel régional et 40 211.78 \$ pour les TNO.

- Adopté à l'unanimité -

**CORRESPONDANCE**

La secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance suivante :

- Madame Christine Gélinas à la direction de l'expertise hydrique et atmosphérique accuse réception de notre résolution 19-08-166 et nous informe de contacter le ministère de la Sécurité publique concernant l'enjeu de la cartographie des zones à risques de glissement de terrain;
- Accusé réception de la FCM concernant notre résolution 19-06-105 au sujet de l'offre de service de Poste Canada afin de faciliter l'accessibilité aux services numériques;
- Remerciements de L'UPA Mauricie pour notre contribution à la 17<sup>e</sup> édition des Journées portes ouvertes sur les fermes du Québec;

- Demande d'appui de Grenville-sur-la-Rouge concernant des poursuites de la compagnie d'exploration minière Canada Carbon inc. contre leur municipalité;

### **Soutien aux droits des municipalités et des MRC à légiférer sur leur territoire**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge fait l'objet d'une poursuite record de 96 millions \$ en dommages et intérêts par la compagnie d'exploration minière de Vancouver; Canada Carbon, suite à l'application de sa réglementation et de l'adoption d'un règlement fondé sur le pouvoir de gestion de son territoire, du principe de précaution visant à protéger l'eau, l'environnement et la qualité de vie des citoyens;

CONSIDÉRANT que les dirigeants de Canada Carbon attaquent les décisions démocratiques qui relèvent du pouvoir exclusif du conseil municipal et de ses citoyens;

CONSIDÉRANT que la poursuite de 96M\$ intentée par Canada Carbon représente un fardeau financier important pour les citoyens et un enjeu sans précédent et important pour toutes les municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT que la MRC que la MRC de Mékinac comprend les enjeux de ce dossier et désire appuyer cette campagne.

Re 19-10-171

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, appuyé par monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et il est résolu de soutenir la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge dans le règlement du litige l'opposant à l'entreprise d'exploration minière Canada Carbon.

- Adopté à l'unanimité -

- Résolutions d'appui à notre résolution 19-08-164, concernant le programme de la taxe sur l'essence par la MRC d'Abitibi-Ouest, la MRC Etchemins;
- Résolution CA 19-08-14-05 de la MRC Vaudreuil-Soulanges concernant un jugement de la Cour d'appel concernant l'interprétation du délai de prescription : dépôt;
- Résolution 08-19-319 de la MRC de Témiscamingue en appui à la MRC Vaudreuil-Soulanges concernant un jugement de la Cour d'appel concernant l'interprétation du délai de prescription : dépôt;
- Monsieur Pierre Dufour, nous informe d'une aide financière maximale de 45 000 \$ pour la réalisation du projet : Réfection d'une rampe de mise à l'eau;
- Monsieur Jonathan Lapierre Maire des Îles-de-la-Madeleine, nous informe de la possible tenue du Colloque annuel des aménagistes aux îles-de-la-Madeleine, et mentionne qu'un sondage sera fait à l'automne afin de valider l'intérêt, conscient des coûts qu'engendrerait ce colloque pour nos organisations;

### **DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

Re 19-10-172

Monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives, propose, appuyé par monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle, et il est résolu d'autoriser le dépôt de la correspondance.

- Adopté à l'unanimité -

**Avis de motion : Règlement 2019-175 relatif au traitement des membres du conseil de la MRC de Mékinac**

Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement 2019-175 relatif au traitement des membres du conseil de la MRC de Mékinac et abrogeant le règlement 2018-169 sur la rémunération des élus. Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

**Autorisation d'avance de fonds pour la Corporation de transport adapté**

CONSIDÉRANT la demande d'avance de fonds de la Corporation de transport adapté de Mékinac (CTAM);

CONSIDÉRANT que l'entente avec le Ministère des Transports du Québec (MTQ) pour le transport collectif a été reconduit pour 2019;

CONSIDÉRANT que le financement devrait être transmis sous peu;

Re 19-10-173

EN CONSÉQUENCE, monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle, propose, appuyé par monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban et il est résolu d'octroyer un financement intérimaire de 50 000 \$ à la CTAM en attendant de recevoir le financement du MTQ.

- Adopté à l'unanimité –

**Demandes de commandite**

CONSIDÉRANT la demande du Bulletin Mékinac de participer à sa soirée bénéfice du 18 octobre prochain;

CONSIDÉRANT la demande d'appui financier de Opération Nez Rouge de Mékinac pour son édition 2019;

CONSIDÉRANT la demande de partenariat de Partenaire action jeunesse pour l'organisation du Défi fort Mékinac;

CONSIDÉRANT que cet évènement s'inscrit dans la démarche « MRC ami des enfants » et dans les saines habitudes de vie;

Re 19-10-174

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, appuyé par monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives et il est résolu de participer :

1. Pour un montant de 250 \$ à la soirée bénéfice organisé par le Bulletin Mékinac;
2. Pour un montant de 250 \$ à Opération Nez rouge de Mékinac édition 2019;
3. Pour un montant de 250 \$ à l'évènement Défi Fort Mékinac organisé par Partenaire action jeunesse.

- Adopté à l'unanimité –

**Fonds de développement du territoire (FDT) : Recommandations du comité technique**

Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables, déclare son intérêt dans le dossier du Camping Le Relais et s'abstient de participer aux discussions et délibérations ainsi que de voter.

CONSIDÉRANT les recommandations du comité technique du FDT, relative aux investissements dans le cadre de la politique d'investissement du FDT;

CONSIDÉRANT que les fonds sont disponibles pour les affectations proposées;

RE 19-10-175

EN CONSÉQUENCE, Michel Germain, maire de Grandes-Piles, propose, appuyé par monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle et il est résolu d'entériner les décisions du comité pour le dossier suivant :

FDT-L-19-10

*Programme mini-basket Hérouxville  
Loisirs Hérouxville*

**Montant accepté :**

11 400 \$ du FDT local de Hérouxville ou maximum 80 % des coûts liés au projet

FDT-L-19-11

*Infrastructure loisirs Lac-aux-Sables  
Municipalité de Lac-aux-Sables.*

**Montant accepté :**

20 000 \$ du FDT local de Lac-aux-Sables ou maximum 74 % des coûts liés au projet.

FDT-L-19-12

*Tourisme nautique Grandes-Piles  
Municipalité de Grandes-Piles*

**Montant accepté :**

4 000 \$ du FDT local de Grandes-Piles ou maximum 80 % des coûts liés au projet.

FDT-L-19-13

*Écran numérique extérieur  
Municipalité de St-Séverin*

**Montant accepté :**

40 000 \$ du FDT local de St-Séverin ou maximum 80 % des coûts liés au projet.

FDT-L-19-14

*Amélioration de l'image et l'offre touristique  
Municipalité de Trois-Rives*

**Montant accepté :**

58 700 \$ du FDT local de Trois-Rives ou maximum 80 % des coûts liés au projet.

FDT-L-19-16

*Amélioration de Centre multifonctionnel  
Centre des loisirs de St-Adelphe*

Montant accepté :  
50 000 \$ du FDT local de St-Adelphe ou maximum 77 % des coûts liés au projet.

FDT-L-19-17

*Rampe de mise à l'eau  
Camping Le Relais*

Montant accepté :  
33 600 \$ du FDT Global ou maximum 80 % des coûts liés au projet.

FDT-R-19-18

*Actions MAE  
MRC Mékinac*

Montant accepté :  
26 450 \$ du FDT régional ou maximum 66 % des coûts liés au projet

FDT-R-19-19

*Actions Mékinac j'achète  
Chambre de commerce de Mékinac*

Montant accepté :  
25 000 \$ du FDT régional

Le tout aux conditions établies au protocole d'entente.

- Adopté à l'unanimité –

**Recommandations du Comité d'investissement commun (CIC)**

Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables, déclare son intérêt dans le dossier du Camping Le Relais et s'abstient de participer aux discussions et délibérations ainsi que de voter.

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'investissement commun, lors de la réunion du 7 octobre 2019, relative aux investissements dans les entreprises de Mékinac dans le cadre de la politique d'investissement FLI/FLS et de la politique FDT-Volet entreprises privées;

CONSIDÉRANT que les fonds d'investissements sont disponibles pour les affectations proposées;

Re 19-10-176

EN CONSÉQUENCE, monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle, propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac et il est résolu d'entériner les décisions du CIC pour les dossiers suivants :

**Machinerie AB inc.**

Prêt FLI de 27 500 \$;

Prêt FLS de 27 500 \$;

**Corporation Camping Le Relais Lac aux Sables**

Prêt FLI de 26 000 \$;

Prêt FLS de 26 000 \$;

**La Lignée RR2 SENC**

Prêt FLI de 5 000 \$;

FDT Entreprises privées – Volet Démarrage : un montant de 5 000 \$.

**Avivia Inc.**

Prêt FLI de 50 000 \$;

Prêt FLS de 50 000 \$;

- Adopté à l'unanimité –

**Autorisation de signature d'une entente avec Services-Québec-Formation entreprise**

CONSIDÉRANT que Services-Québec offre une aide financière relative à la Formation en Entreprise;

CONSIDÉRANT que Claude Grenier, ressources humaines inc., a développé une formation de trois jours portant sur la gestion des ressources humaines dédiés aux organismes sans but lucratif;

CONSIDÉRANT que dans le cadre du programme offert par Services-Québec, ceux-ci doivent transiger avec un organisme mandataire;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signer une entente à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac propose, appuyé par monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban et il est résolu d'autoriser madame Nathalie Groleau, directrice générale à signer ladite entente.

Re 19-10-177

- Adopté à l'unanimité –

**Autorisation de signature de l'Entente sectorielle de développement pour la concertation régionale en Mauricie**

CONSIDÉRANT l'entente sectorielle de développement pour la concertation régionale dans la région administrative de la Mauricie ayant pour but de mettre sur pied une démarche et des activités de concertation régionale pour soutenir la mise en œuvre des priorités régionales de développement;

CONSIDÉRANT que l'embauche d'une conseillère en développement régional par la Table des élus de la Mauricie est nécessaire pour la réalisation des objectifs prévus à ladite entente;

CONSIDÉRANT que ce projet a été accepté par le FARR, lequel injecte de son enveloppe budgétaire un montant de 50 000 \$ et dont une somme équivalente est investie par l'ensemble des municipalités de la Mauricie composé de la MRC des Chenaux, la MRC de Mékinac, la MRC de Maskinongé, les villes de Trois-Rivières et Shawinigan, l'agglomération de La Tuque ainsi que le Conseil de la Nation Atikamekw;

CONSIDÉRANT que la participation financière pour la MRC de Mékinac serait de 8 000 \$ annuellement pour une période de trois ans et que ce montant proviendrait de l'enveloppe du Fonds de développement du territoire;

Re 19-10-178

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles et il est résolu que le conseil des maires de la MRC de Mékinac confirme sa participation financière de 8 000 \$ annuellement pour une période de trois ans et autorise monsieur Bernard Thompson, préfet à signer ladite entente.

- Adopté à l'unanimité –

**Appui à Innovation et développement économique Trois-Rivières dans leur projet d'instauration d'une Zone d'innovation**

CONSIDÉRANT les relations d'affaires qui existent entre les entreprises de notre territoire et celle de la Ville de Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT qu'Innovation et Développement Économique Trois-Rivières démontre de l'intérêt à établir des partenariats avec les territoires de la Mauricie;

CONSIDÉRANT que ces partenariats sont primordiaux et indispensables pour le développement de nos entreprises;

CONSIDÉRANT que ces conventions entre les territoires viennent renforcer de façon considérable la région de la Mauricie;

Re 19-10-179

EN CONSÉQUENCE, monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle, propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphé et il est résolu :

Que le conseil de la MRC de Mékinac est fier de supporter et d'appuyer les démarches d'Innovation et Développement Économique Trois-Rivières pour la mise en place d'une zone d'innovation;

Que le conseil souhaite établir un partenariat et est disposé à signer un protocole d'entente en ce sens avec IDE Trois-Rivières;

Que le conseil mandate son service de développement économique à négocier, pour et au nom de la MRC de Mékinac, un protocole d'entente avec IDE Trois-Rivières dans le but de convenir d'une participation active dans la zone d'innovation.

- Adopté à l'unanimité –

**Nomination des représentants au sein du Comité de sécurité incendie (CSI)**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer les représentants au sein du comité sécurité incendie;

Re 19-10-180

EN CONSÉQUENCE, monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac et il est résolu de nommer les personnes suivantes au sein du comité de sécurité incendie (CSI) :

– M. Mario Montebault, président de la Régie des incendies Centre Mékinac;

- M. Lucien Mongrain, président Régie des incendies de la Vallée-du-Saint-Maurice;
- M. Yvon Bourassa, représentant CISEM;
- M. Christian Paré, Directeur de la Régie des incendies Centre Mékinac;
- M. Alain Beauséjour, Directeur de la Régie des incendies de la Vallée-du-Saint-Maurice;
- M. Jonathan Fontaine, Directeur du CISEM;
- M. Benoit Beaupré, responsable du schéma de couverture de risque à la MRC de Mékinac.

- Adopté à l'unanimité –

**Avis de conformité du règlement numéro 364-2019 de la municipalité de Sainte-Thècle modifiant son règlement de zonage**

CONSIDÉRANT le schéma d'aménagement révisé de la Municipalité régionale de comté de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle a transmis à la MRC, pour approbation, tel que prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) le règlement suivant :

- Règlement 364-2019 modifiant le règlement de zonage;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 109.7 et 137.3 de la LAU, la MRC doit les approuver s'ils sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

19-10-181

EN CONSÉQUENCE, monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives propose, appuyé par monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles et il est résolu que le Conseil de la MRC de Mékinac approuve les règlements suivants :

- Règlement 364-2019 modifiant le règlement de zonage;

et autorise le secrétaire-trésorier, madame Nathalie Groleau, à délivrer un certificat de conformité.

- Adopté à l'unanimité –

**Octroi de contrat pour les travaux de nettoyage des branches 1, 2 et 3 du Ruisseau Dick et de la branche Massicotte du ruisseau Des Prairies**

CONSIDÉRANT la demande pour effectuer des travaux de nettoyage des branches 1, 2 et 3 du ruisseau Dick et de la branche Massicotte du ruisseau Des Prairies, situés dans la Ville de Saint-Tite;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Tite s'est retiré de l'entente inter-municipale relative à la gestion des cours d'eau de la MRC de Mékinac et que la MRC conserve la gestion complète des travaux d'entretien projetés;

CONSIDÉRANT l'analyse des deux soumissions reçues le 23 septembre dernier;

Re 19-10-182

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles et il est résolu :

Que le conseil de la MRC de Mékinac autorise la réalisation des travaux de nettoyage des branches 1, 2 et 3 du Ruisseau Dick et de la branche Massicotte du Ruisseau Des Prairies;

D'accepter la plus basse soumission conforme au montant de 12 889.80 \$ présenté par le Groupe BMK;

Que les coûts relatifs à ces travaux d'entretien seront assumés à 100% par la ville de St-Tite.

- Adopté à l'unanimité –

**Avis de la MRC de Mékinac concernant la prise d'eau potable de la ville de Saint-Tite**

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Tite doit mettre aux normes ses installations de production et de traitement de l'eau potable dont la mise en place d'une usine de traitement de l'eau;

CONSIDÉRANT que ce projet implique le traitement de l'eau brute prélevée du lac Eric, de la conduite de trop-plein vers le ruisseau Eric et d'une conduite d'eau résiduaire;

CONSIDÉRANT que l'écoulement du cours d'eau Eric sera affecté par ces installations;

CONSIDÉRANT que le ministère de L'Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MELCC) s'assurera que les débits du cours d'eau Eric respecteront les normes en vigueur;

Re 19-10-183

EN CONSÉQUENCE, monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac et il est résolu d'indiquer au MELCC que la MRC de Mékinac est favorable au projet de la Ville de Saint-Tite pour ses installations de production et de traitement de l'eau potable.

- Adopté à l'unanimité –

**Demande de prolongement de l'entente d'aide financière pour la rampe de mise à l'eau dans les Territoires non organisés;**

CONSIDÉRANT que le ministère des Forêts, Faune et Parcs (MFFP) a accordé à la MRC une aide financière de 45 000 \$ dans le cadre du programme d'accès aux plans d'eau pour la pêche récréative;

CONSIDÉRANT que cette aide vise une réfection majeure de la rampe de mise à l'eau situé sur la rive ouest de la rivière St-Maurice;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac a déposé une demande de certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) en avril 2019 et qu'à ce jour, le ministère ne peut nous garantir le traitement de notre demande avant mars 2020;

CONSIDÉRANT les délais, hors de notre contrôle, pour l'obtention du certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement et des changements climatiques;

CONSIDÉRANT que la période pour réaliser des travaux en bordure des cours d'eau est limitée du 1<sup>er</sup> juin au 15 septembre;

Re 19-10-184

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives et il est résolu de demander au ministère de la Faune de la Forêt et des parcs, la possibilité de prolonger jusqu'à 31 mars 2021 l'entente de financement actuelle.

- Adopté à l'unanimité –

**Autorisation de signature de la modification à l'entente concernant la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat et d'accessibilité;**

CONSIDÉRANT que le programme Petits établissements accessibles (PEA) vise à améliorer l'accessibilité des personnes handicapées ou à mobilité réduite aux petits établissements;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac souhaite soutenir et encourager les propriétaires et/ou les locataires d'établissements commerciaux, d'affaires et de réunion non soumis à une obligation légale en matière d'accessibilité;

CONSIDÉRANT qu'une modification à l'entente concernant la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat et d'accessibilité doit être signée afin de tenir compte du programme Petits établissements accessibles (PEA);

Re 19-10-185

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, appuyé par monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et il est résolu d'autoriser madame Nathalie Groleau à signer la modification à l'entente concernant la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat de d'accessibilité et tous les documents y afférents;

- Adopté à l'unanimité –

**Avis de motion : Règlement 2019-176 relatif aux droits afférents lors du dépôt d'une demande de révision de l'évaluation foncière**

Monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement 2019-176 relatif aux droits afférents lors du dépôt d'une demande de révision de l'évaluation foncière et abrogeant le règlement 2015-160 concernant les modalités de dépôt d'une demande de révision de l'évaluation foncière à l'organisme responsable de l'évaluation. Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

**Approbation des ajustements de postes budgétaires**

CONSIDÉRANT que les prévisions budgétaires 2019 de la MRC de Mékinac ont été adoptées le 28 novembre 2018, tel que prévu par la loi;

CONSIDÉRANT que les dépenses de certains postes budgétaires dépassent les objectifs prévus;

Re 19-10-186

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, propose, appuyé par monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle, et il est résolu d'autoriser la trésorière, madame Christine Jugan, à faire les ajustements suivants :

Numéro	Compte	Budget 2019	Budget révisé	Différence	Sommes proviennent de	Montant
<b>Législation</b>						
0 211 000 959	Autres contributions à des organismes	8 000	11 576	3 576	0 211 001 310 Formation	1 500
					0 211 003 130 Réunions comité adm.	1 546
					0 211 004 130 Réunion bureau délégués	530
<b>Évaluation</b>						
0 280 000 414	Adm Inf Évaluation	42 120	45 420	3 300	0 280 000 341 Journaux et revues éval.	800
					0 280 000 412 Serv. Juridique éval.	2 500

- Adopté à l'unanimité –

#### **QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE**

#### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Re 19-10-187

Monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle, propose, appuyé par monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles, et il est résolu de lever la séance.

- Adopté à l'unanimité -

\_\_\_\_\_  
Préfet

\_\_\_\_\_  
Secrétaire-trésorière